



## ENREGISTREMENT D'UN DIVORCE PRONONCE A L'ETRANGER

### Pourquoi devez-vous annoncer votre divorce prononcé à l'étranger ?

Un divorce prononcé à l'étranger n'est pas automatiquement inscrit dans le registre d'état civil suisse. Il est dès lors important que vous effectuiez les démarches nécessaires et transmettiez la documentation complète à l'ambassade de Suisse à Bucarest. Cette marche-à-suivre est destinée aux citoyens suisses et aux double-nationaux (bulgare/suisse) qui ont divorcés devant un tribunal ou auprès d'un notaire compétent en Bulgarie.

#### Document à fournir:

- **Le certificat de divorce / jugement de divorce original et copie.**

Le document doit être muni d'une Apostille émise par le Ministère de la Justice conformément à la Convention de La Haye de 1961.

Le document doit être traduit en une langue suisse, muni de l'Apostille émise par le Ministère des affaires étrangères, conformément à la Convention de La Haye de 1961. **Original et copie.**

Envoyez la documentation à l'adresse ci-dessous. Les documents seront adressés aux autorités suisses et ne pourront pas être retournés.

**Ambassade de Suisse  
Str. Grigore Alexandrescu 16-20  
010626 Bucarest**

Vous pouvez également remettre la documentation personnellement aux guichets (horaires d'ouverture 09:00-12:00 lundi-vendredi).

### Règles régissant le nom selon le droit suisse

Le conjoint qui a changé son nom conserve le nom acquit suite au mariage. Il a toutefois la possibilité dans les 12 mois qui suivent l'entrée en force du divorce de reprendre son nom de naissance ou le nom porté avant le mariage (Art. 119, Par. 1 CC).

### Règles régissant le nom selon le droit roumain.

Les époux conservent le nom porté durant le mariage. Le conjoint dont le nom de naissance n'est pas devenu le nom de mariage, a la possibilité de reprendre son nom de naissance ou le nom qu'il a porté jusqu'à la définition du nom de famille.

### Avez-vous encore des questions?

Les collaborateurs de l'ambassade de Suisse à Bucarest vous répondront volontiers. Possibilités de contact :

Tél.: 021 206 16 00 (Lundi-Jeudi 08:00 - 17:00 / Vendredi 08:00 - 14:00)

E-Mail: [southeasterneurope@eda.admin.ch](mailto:southeasterneurope@eda.admin.ch)

Page Web: [www.eda.admin.ch/bucarest](http://www.eda.admin.ch/bucarest)